

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du quatre avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le quatre avril deux mil vingt-quatre.

**Présents** : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Eric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

**Absents** : Philippe MATTON donne pouvoir à Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Marie-Gaëtane DANION.

Absent non excusé :

Soit : 20 présents et 3 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2024-04-10/16 Avenant à la convention pour la mise en commun d'équipement de stockage pour la vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune porte le projet de mise en œuvre de la vidéoprotection des voies de circulation afin d'apporter une réponse concrète et coordonnées à l'accroissement des cambriolages et des incivilités routières.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a co-signé une convention pour la mise en commun d'équipement de stockage pour la vidéoprotection par délibération D2023-09-14/10 Convention pour la mise en commun d'équipements de stockage pour la vidéoprotection adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle le préambule de l'avenant en Annexe n°10 :

« Une convention, signée en date du 15 septembre entre les communes d'AVELIN, de CAPPELLE en PEVELE, d'ENNEVELIN, de MERIGNIES, de PONT à MARCQ a pour objet de définir les conditions matérielles, financières et opérationnelles de la mise en commun des équipements de stockage nécessaires à l'enregistrement, au stockage et à la gestion des données issues des caméras de vidéoprotection installées ».

L'objet de la présente est d'intégrer la commune de CAMPHIN en PEVELE au projet de déploiement de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant joint.

Les membres du Conseil Municipal, avec 22 votes POUR 1 vote CONTRE, autorise Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée.

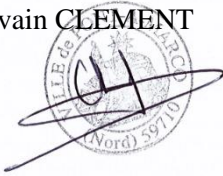
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 11/04/2024,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

